

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2020 à 19h45

10 présents , 1 absent : Thierry Chanet qui a donné pouvoir à Stéphane Briant, 5 personnes présentes dans le public.

Secrétaire de séance : Mélodie Chouly

Lucette Chanoni qui ouvre la séance et procède à l'appel de l'ensemble des conseillers municipaux.

Deux assesseurs sont désignés : Aude Triviaux et Sylvie Courageux.

1°) Election du Maire à bulletin secret :

Deux candidats se proposent : Stéphane Briant et Jean-Pierre Flagel.

Stéphane Briant obtient 10 voix et Jean-Pierre Flagel 1 voix.

M. Stéphane Briant est élu Maire d'Antignac à la majorité.

Il salue tous ses collistiers pour le bon déroulement de la campagne électorale.

2°) Fixation du nombre d'adjoint :

M.le Maire propose d'élire un seul adjoint qui aura une fonction de « double du Maire », exécutif resserré autour d'un rôle actif.

Après un vote à bulletin secret, 9 voix sont pour l'élection d'un seul adjoint, un vote contre et une abstention. Le nombre d'adjoint est fixé à un à la majorité.

3°) Election de l' adjoint :

M. le Maire propose Sylvie Courageux pour exercer ce rôle.

Sylvie Courageux obtient 9 voix, 1 vote blanc, 1 vote nul.

Sylvie Courageux est élue 1ère adjointe à la majorité.

M.le Maire procède à la lecture la Charte aux nouveaux élus.

4°) Désignation des délégués au sein des différents organismes et commissions communales:

- M. le Maire est désigné d'office délégué titulaire à la **Communauté de Communes Sumène Artense** et Sylvie Courageux suppléante.
- Sandra Conesa et Maryse Maviert, déléguées titulaires au **SIPIAV**.
- Jean-Pierre Flagel et Sylvie Courageux , délégués titulaires au **Sidre Font Marilhou**
- Sylvie Courageux et Jean-Pierre Flagel , délégués titulaires au **Syndicat électrique de Champs-Sur-Tarentaine**.
- Aurélie Gillet et Maryse Maviert, déléguées titulaires de **Radio Bort Artense**.
- Thierry Chanet, délégué titulaire et Sandra Conesa, déléguée suppléante au **Parc Régional des Volcans d'Auvergne**.
- Sylvie Courageux déléguée titulaire au **Centre National d'Action Sociale (CNAS)**
- Mélodie Chouly, Aurélie Gillet, Brigitte Pigot, Lucette Chanoni, déléguées titulaires au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
- Jean-Pierre Flagel, Sylvie Courageux, Brigitte Pigot, Membres titulaires, Lucette Chanoni, Aude Triviaux, Maryse Maviert, membres suppléants de la **Commission d'appel d'offres**
- Thierry Chanet, Sylvie Courageux, Brigitte Pigot et Sandra Conesa, membres titulaires à la **Commission des travaux**.
- Aude Triviaux et Sandra Conesa **aux affaires scolaires , déléguées des écoles de Vebret**.
- Sandra Conesa, Sylvie Courageux, Brigitte Pigot et Aude Triviaux, membres de la **Commission Financière** .
- Aurélie Gillet, Sandra Conesa, Maryse Maviert et Aude Triviaux membres de la **Commission Communication**.

- Aurélie Gillet, Sandra Conesa et Mélodie Chouly, membres de la **Commission Vie Economique**.
- Aurélie Gillet, Mélodie Chouly, Lucette Chanoni, Brigitte Pigot et Maryse Maviert membres de la **Commission Associative/salle Polyvalente**.
- Maryse Maviert et Lucette Chanoni, **référentes de la salle polyvalente**.
- Jean-Pierre Flagel et Sylvie Courageux, membres de la **Commission eau et assainissement**.
- Stéphane Briant , délégué titulaire à **Cantal Ingenierie et Territoire**.

5°) Fixation des indemnités de fonction :

M.le Maire propose d'allouer des indemnités de fonction à un taux de 23,78% de l' indice pour le Maire et 11,62 % pour la 1ère adjointe pour un montant total de 1376,85€. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

6°) Vote du taux d'imposition :

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

7°) Travaux de l'Auberge de la Sumène et travaux de la Mairie :

Le conseil valide à l'unanimité les factures de M. Fialip pour la peinture de l'enseigne de l'Auberge de la Sumène pour un montant de 2000 € ainsi que le devis Veyron d'un montant de 1672 € pour la porte coulissante séparant le secrétariat de mairie et l'agence postale par soucis de confidentialité.

Levée de séance à 22h45.